

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol XII, No 11.

Montréal, Novembre 1906.

50 cts par an.

LES MORTS

O morts qui reposez dans le vieux cimetière,
Ne vous réveillez pas de votre lourd sommeil.
Restez, restez perdus dans l'immense matière,
Car les vivants fuiraient devant votre réveil.

Désormais oubliés de tous ceux qui survivent,
A quoi vous servirait revenir parmi nous ?
De peur que les regrets des amis se ravivent
Demeurez dans l'endroit du dernier rendez vous.

Dormez dans le silence entouré de mystère,
A l'ombre de la croix comme à l'abri des vents ;
Mieux vaut dormir tranquille à quatre pieds sous terre
Que de mêler son souffle au souffle des vivants.

O morts, fermez l'oreille aux vains bruits de ce monde,
Car vos yeux pleureraient des oublis d'ici-bas.
Et vous comprendriez que votre paix profonde
Vaut mieux que quelques jours de vie et de combats.

O morts de tous les temps, que vos lèvres muettes
Ne demandent jamais aux vivants d'aujourd'hui
Combien de mois leur deuil a suspendu leurs fêtes,
Combien d'heures, de jours a duré leur ennui !

Pour reprendre à nouveau votre forme mortelle
Attendez le réveil du dernier jugement,
Et puissent tous les ans fuir avec vitesse telle
Que les siècles pour vous ne soient plus qu'un moment !

ADOLPHE POISSON.



M. L. N. BOURQUE, M.D.,
Moncton, N.B.

NOS
SOCIÉTAIRES
DISTINGUÉS



M. CYRILLE DELAGE, N.P.,
Député du comté de Québec.

Résumé

Des principaux amendements adoptés lors de la récente session du Conseil Général

Quelques uns de nos lecteurs, nous demandant de résumer succinctement les amendements principaux qui ont été adoptés à la dernière convention, nous nous rendons volontiers à leur requête et tâchons de leur présenter d'une façon brève et claire les changements qui ont été adoptés.

PROFESSIONS, ETC

Ont été classés dans les professions prohibées qui empêchent l'admission dans notre société : les employés dans la fabrication de blanc de plomb. Ont été placés dans les professions dangereuses, qui donnent lieu à un supplément de contribution de 20c par \$1,000 pour la caisse de dotation et de 10c pour la caisse des malades : les préposés aux bagages et les commis d'express et de poste sur les trains : les pêcheurs sur les bancs, naviguant sur les voiliers, les employés à la manipulation des matières explosives et les employés dans les mines autres que les mines de charbon.

Paient aussi les mêmes suppléments de contributions ceux qui sont affectés d'une hernie lors de leur admission.

AGE

Dorénavant le membre qui désire prouver la date de sa naissance de son vivant a la

faculté de le faire en se conformant aux prescriptions de l'art. 29A.

SOUS COMITÉ DU B. E.

Pour la prompt expédition des affaires, il est permis au B. E. de déléguer certains de ses pouvoirs à un sous comité composé du P. G. du S. G. et d'un directeur.

OFFICIERS DE CERCLES

A l'avenir, sur une même circonscription de visite, il ne pourra être nommé de médecin-examineur adjoint que par exception et temporairement. Le P. G. peut ordonner le cumul des fonctions de S. F. et de T. Les cercles peuvent élire des médecins-examineurs non sociétaires.

DROIT D'ENTRÉE ET HONORAIRES

L'honoraire d'examen médical est fixé à \$2.00. Les droits d'entrée sont diminués comme suit : pour \$500 et \$1,000 : \$2.50 y compris l'honoraire d'examen ; pour \$2,000 : \$5.00, et pour \$3,000 : \$7.00

Les S. F. ne pourront faire la perception des contributions en dehors des assemblées de cercles qu'aux dates et lieux fixés par règlement. Les cercles ne doivent pas perdre de vue que pour être exécutoire un règlement doit avoir reçu la sanction du B. E. ou du sous comité ci-dessus mentionné.

INDEMNITÉS

L'indemnité payée aux malades par la caisse centrale est fixée à 60c par jour pendant 24 semaines au lieu de 50c et 60c qu'elle était auparavant.

NOS CERTIFICATS

La société va maintenant émettre deux catégories de certificats "de participation" pour les sommes de \$500, \$1,000, \$2,000 et \$3,000. 1° L'ancien certificat de dotation continuera à être émis ; il assure un capital héritage au décès du sociétaire et le paiement d'une indemnité en cas d'invalidité absolue et donnera lieu au paiement des contributions jusqu'à 70 ans seulement, puis au remboursement du chiffre du certificat par versements annuels. 2° Le nouveau certificat émis "d'assurance au décès (vie entière)" ne sera payable qu'au décès du sociétaire, comme le certificat des Forestiers Catholiques et des Artisans, et les contributions seront exigibles jusqu'à la mort du sociétaire. Les membres seront libres de choisir l'un ou l'autre de ces certificats après autorisation du médecin en chef. Va sans dire que les contributions pour un certificat d'assurance au décès (vie entière) sont moins élevées que celles d'un certificat de dotation qui donne des avantages plus grands.

Il y a droit à un certificat de participation acquise après 10 ans et 20 ans, pour les deux catégories de certificats.

TAUX DES CONTRIBUTIONS CAISSE DE DOTATION

Cette caisse va continuer à recevoir les contributions payées pour les certificats de dotation et elle recevra également les contributions qui seront versées pour les nouveaux certificats d'assurance au décès. Les nouveaux taux sont publiés à l'intérieur de la couverture de la revue, ainsi que ceux pour certificats d'assurance au décès. Le nouveau tarif n'affectera pas — du moins quant à présent — les membres admis avant le premier novembre courant, pour les certificats de dotation en vigueur avant cette date.

* * *

Comme on le voit ces amendements ont une portée considérable, car ils tendent à solidifier notre belle société, à rendre le jeu de son fonctionnement plus facile et à étendre son champ d'action.

Pages Canadiennes

BIENFAITS DU COMMERCE

Le commerce, comme tous les autres arts, ses frères, a eu pour mère la nécessité où les hommes n'ont pas tardé à se trouver, de recourir à la division du travail, pour se pro-

curer la plus grande somme possible de bien-être matériel. Il sert en outre de lien entre eux tous, pour les faire contribuer de concert au bonheur et à l'avancement de l'humanité, et l'on peut ajouter que tous les autres arts sont ses tributaires, ses obligés au moins, puisque sans lui ils ne pourraient chacun remplir que bien imparfaitement leur fins et leur objets, tant particuliers que généraux. A quoi servirait, par exemple, que la Louisiane et les états voisins produisissent le coton en si grande abondance, si le commerce n'était là pour l'échanger contre les produits manufacturés ou les capitaux de l'Europe ? A quoi servirait que le Canada possédât les plus belles forêts du monde, si le commerce ne nous ouvrait les marchés de l'Angleterre, auxquels il nous est permis d'ajouter ceux des États-Unis ? A quoi servirait aux différents arts, même d'un seul et même pays, de multiplier leurs produits, si le commerce n'était là aussi pour les échanger contre ceux des autres nations ? L'agriculteur, sans le commerce, courrait le risque d'être, sur des tas de blé, exposé à mille privations, et les autres artisans à mourir de faim sur des monceaux de produits manufacturés. On sait qu'il est hors de raison pour chaque art, chaque métier, de colporter au loin ses produits, à la recherche des acheteurs. Ce serait refouler l'industrie où elle en était aux premiers âges du monde, alors que les hommes se contentaient, pour vivre, du lait et de la chair de leur troupeau, dont les toisons leur fournissaient aussi le vêtement.

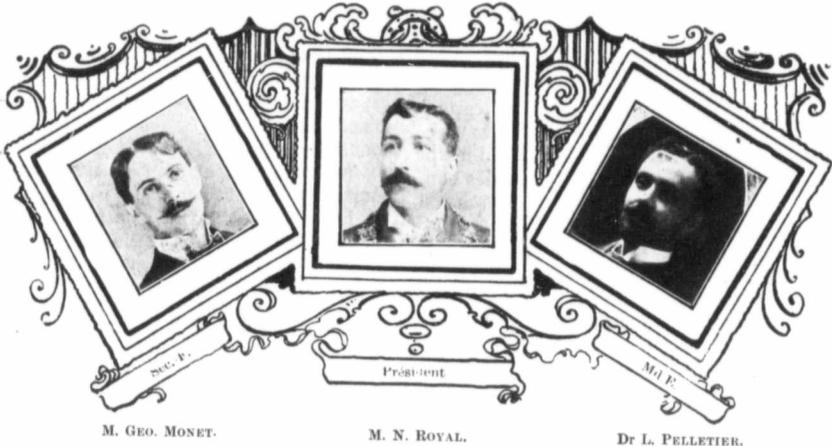
ET. PARENT.

Bonaparte conversait volontiers sur les questions religieuses avec Monge, Laplace, les savants qu'il honorait. "Tenez, disait-il un jour à Monge, ma religion à moi est bien simple. Je regarde cet univers si vaste, si compliqué, si magnifique, et je me dis qu'il ne peut pas être le produit du hasard, mais l'œuvre d'un être tout puissant, supérieur à l'homme autant que l'univers est supérieur à nos machines." — THIERS.

Ni le brandy, ni la bière, ni le vin ne nourrissent. Entre la bière et le pain comme aliment la différence est de 3 à 50, entre le vin et le pain de 1 à 50. L'alcool brûle, fait explosion dans l'estomac, mais il ne nourrit pas. — Chanoine R. P. SYLVAIN.

L'alcoolisme doit être considéré comme une des causes les plus puissantes de dépopulation. — DR LEGRAIN.

Les Cercles Modèles



M. GEO. MONET.

M. N. ROYAL.

DR L. PELLETIER.

CERCLE CRÉMAZIE, NO 171.

Ce cercle a été fondé en décembre 1902, dans la ville St-Louis, aux portes de Montréal, et il est composé des citoyens les plus marquants de l'endroit. Il fonctionna assez bien dès ses débuts ; toutefois, par un manque d'activité, il restait stationnaire et ignoré des autres cercles. Soudain, à la fin de 1904, il sortit de sa léthargie et depuis il s'est placé au premier rang des cercles valeureux par une série de retentissantes victoires dont voici l'énumération : 1905, concours terminé en juin : drapeau d'honneur de division pour avoir admis 46 membres ; 1905, concours terminé en décembre : grand prix d'honneur pour avoir admis 203 membres (le plus grand succès remporté par un cercle jusque-là). 1906, concours terminé en juin : drapeau d'honneur de division au cercle et montre en or à un membre, pour avoir admis 40 nouveaux membres. Soit trois premiers prix dans trois concours consécutifs.

Maintenant, dans le récent concours qui a pris fin le 1^{er} novembre courant, il a admis encore une douzaine de membres et a trouvé moyen de fonder dans la même paroisse un nouveau cercle exclusivement composé de

jeunes gens célibataires. Ce dernier cercle, qui compte 26 fondateurs, a été institué officiellement le 12 du courant avec beaucoup d'éclat et son effectif comprend l'élite de la jeunesse de l'endroit.

Quant à l'administration du Cercle Crémazie elle est impeccable et nous pouvons en juger par l'état de sa caisse des malades, dont il ne s'est emparé qu'en juin 1905. A cette époque, elle ne possédait que \$200; aujourd'hui elle a un actif dépassant \$1000, soit beaucoup plus que la réserve requise.

Ajoutons à la louange de ce cercle que ses officiers sont qualifiés et dévoués, que les membres assistent aux assemblées en nombre extraordinaire, qu'il s'est rendu populaire par de nombreuses démonstrations : soirées dramatiques, concerts, excursions ; qu'enfin, il a pris une part active et considérable aux fêtes de la dernière convention, car c'était dans la paroisse de son siège social que se produisait l'événement religieux, et nous aurons succinctement résumé l'histoire d'un des plus brillants cercles de l'Alliance Nationale.

Prenez les plus grands des modernes anti-chrétiens ; quiconque a méconnu Jésus-Christ, regardez-y bien dans le cœur ou dans l'esprit, il lui a manqué quelque chose. Ceux qui le nient absolument en portent la peine. — SAINTE-BEUVE.

L'alcool, poison violent et subtil avec lequel nous jouons et qui menace chaque jour notre santé et notre vie ; poison d'autant plus dangereux qu'il s'insinue dans notre alimentation sous mille formes différentes.

DR P. JOIRE.

ALLIANCE NATIONALE

SESSION 1906

Rapport du Comité des Affaires
Diverses*A. M. le Président et MM. les Membres du
Conseil Général.*

Le Comité des Affaires Diverses a l'honneur de vous faire rapport qu'il a pris en considération les différentes questions qui lui ont été soumises. Ces questions sont d'une certaine importance, au moins quelques-unes d'entre elles et le Comité, bien que n'ayant eu que peu de temps à sa disposition, vu qu'il a été réorganisé à une heure avancée de la session, croit cependant faire un rapport favorable sur les différentes questions qui lui ont été soumises.

MOUVEMENT DES MEMBRES

1°—Le recrutement effectué par la société dans le cours des deux dernières années, marque une ère nouvelle de progrès pour la société. Jamais encore dans son histoire elle n'a augmenté son effectif dans une si forte proportion qu'elle ne l'a fait depuis deux ans. En effet, c'est ce que démontre d'une manière concluante, les chiffres suivants, extraits des rapports des Officiers Généraux, aux sessions antérieures du Conseil Général:

Années.	Effectif.	Augmentation.
1894	1426
1896	3267	1842
1898	5109	1842
1900	6804	1695
1902	9409	2606
1904	12786	3377
1906	17685	4899

Ce résultat est des plus satisfaisants et le Comité espère que les années qui suivront nous apporteront des résultats identiques. Nous fondons cet espoir, d'abord sur le Bureau Exécutif qui saura, nous n'en avons aucun doute, imprimer une sage direction dans cette voie. Ensuite, sur les organisateurs de la société qui feront un travail effectif comme par le passé. Et enfin, sur tous les membres de l'association indistinctement, qui comprennent leurs devoirs de mutualistes; redoubleront de zèle pour promouvoir les intérêts supérieurs de la société, qui se confondent

avec les intérêts de leur famille respective.

Les membres fondateurs qui nous ont honoré de leur présence, à cette session, et les délégués des cercles venus de toutes les parties de la province, ainsi que du Manitoba et des Etats-Unis, nous permettront d'insister auprès d'eux pour qu'ils fassent un appel chaleureux aux membres de leur cercle respectif, les invitant à activer leur travail de recrutement. Si nous voulons bénéficier des avantages considérables que la mutualité nous procure, nous devons, chacun dans notre région et dans nos sphères d'action et d'influence, travailler à faire des adhérents à notre association. La mutualité repose beaucoup sur le dévouement de ses membres. Sans doute, il lui faut des assises financières solides et cela sans que nous surchargions nos confrères, pour les frais d'administration. S'il fallait que la mutualité dépense des sommes considérables pour faire son recrutement, il est évident qu'il lui faudrait des revenus très élevés pour correspondre à ces besoins; mais de tout temps, les membres de nos sociétés de secours mutuels ont travaillé par dévouement pour développer et faire prospérer celles-ci. Il est de la plus haute importance, dans l'intérêt de ces sociétés, que leurs membres continuent les traditions de leurs aînés et se fassent un devoir et un honneur de consacrer une partie de leurs loisirs pour le progrès de leurs associations.

Ces observations s'appliquent avec plus de force encore aux membres de l'Alliance Nationale qu'à toute autre institution du même genre, pour nous Canadiens-Français qui avons à cœur de créer une institution forte pour la protection de notre race.

REMERCIEMENTS

2°—Il convient que nous ajoutions aussi que le Conseil Général apprécie les services importants qui ont été rendus par les officiers généraux dans le cours des deux dernières années, et de leur offrir au nom de ce Conseil les remerciements de l'association entière. Le Conseil Général se fait aussi un devoir de témoigner à gratitudo aux officiers et aux membres des cercles qui ont si bien fait leur devoir dans le cours des deux dernières années.

CAISSE DES MALADES

3°—Le Comité a constaté avec plaisir que dans le cours des deux derniers exercices financiers, le capital des caisses des malades s'est élevé de \$80,508 à \$124,551.00

soit une augmentation de \$43,000 qui signifie plus de 50%.

La caisse centrale des malades accuse également une augmentation de 50% de son capital pendant la même période.

RAPPORT DU MEDECIN EN CHEF

Les rapports du Médecin en Chef et de la Commission Médicale démontrent que, dans le cours des deux dernières années, le taux de la mortalité a été relativement bas, ce qui parle éloquemment des soins apportés par les médecins-examineurs, et en particulier le Médecin en Chef de la Commission Médicale, dans le choix des candidats.

BONNE ADMINISTRATION

Mais, il est incontestable qu'il se glisse des brebis noires dans le troupeau qui n'auraient jamais dû y pénétrer, soit que ces membres aient fait de fausses déclarations dans leur examen médical, relativement à leur état de santé antérieur, ou à leurs habitudes d'intempérance. Il y a aussi des cas — exceptionnels, il est vrai, — où certains sociétaires, oublieux de leur devoir, contractent, après leur admission, des habitudes de débauches et d'intempérance qui sont non seulement un déshonneur pour ces personnes, mais aussi une disgrâce pour la société. Non seulement la société se trouve humiliée par leur conduite, mais au point de vue pécuniaire, ils causent un préjudice grave à l'association. Lorsqu'une personne demande son admission dans l'Alliance Nationale, il intervient entre cette dernière et le nouveau membre, un contrat de bonne foi et le sociétaire n'a pas le droit d'abréger ses jours par une conduite qui n'est ni plus ni moins que criminelle, car, — pour parler au point de vue financier seulement, — il y a préjudice grave pour la société lorsqu'un sociétaire abrège sa vie. Il a été dit devant ce Conseil, à cette session, et nous n'avons aucun doute à ce sujet, qu'il vaudrait mieux réprimer ces abus pendant la vie de ces sociétaires oublieux de leur devoir que de contester plus tard, pour ces mêmes raisons, les réclamations de leurs héritiers. Il est indubitable qu'il est du devoir des membres d'un cercle et surtout de ses officiers de veiller à ce qu'il ne soit admis que de bons sujets et à ce qu'aucun sociétaire ne se rende indigne de son titre de membre de la société et de sa qualité de chrétien. Nous exprimons ici l'espoir que les cercles sauront faire leur devoir sous ce rapport et de plus, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt de l'association que le

Bureau Exécutif nommât un inspecteur spécial qui aurait pour mission de visiter les cercles et bureaux de perception et de les aider à accomplir cette tâche délicate, mais extrêmement importante.

Votre comité, en vous soumettant ce rapport, exprime l'espoir que le Conseil approuvera les conclusions auxquelles il en est arrivé.

Montréal, 29 août 1906.

[Signé] TÉLESPHORE BELANGER, Prés.
DAMASE BÉLANGER,
JAMES FONTAINE.

L'Argent

Il est parfaitement ridicule d'affecter le dédain de l'argent.

— L'argent salit. — Sans doute, quand il vient d'une main sale.

Mépriser l'argent ! Autant vaut mépriser toutes les autres forces de la nature et de la civilisation.

En tant que force, l'argent n'est ni nuisible, ni avantageux, ni bon, ni mauvais en soi. Tout dépend de l'usage qu'on en fait.

La dynamite fait sauter les blocs d'une carrière et débite les pierres dont on bâtit les hôpitaux. Mais cette même dynamite peut, en un moment, envoyer des milliers d'hommes de vie à trépas.

Un riche qui n'est pas égoïste a, dans sa richesse, le pouvoir de rendre un grand nombre de ses semblables moins grossiers, moins dépravés et, par une conséquence nécessaire, moins misérables. De la haute position qu'il occupe, il peut, avec avantage, livrer un combat chevaleresque en faveur des affligés et de ceux qui n'ont pas d'appui. Son exemple aura un effet bien plus considérable que celui d'un homme pauvre. Son influence, si elle se porte vers des œuvres de bonté et de miséricorde, sera aussi puissante pour le bien que celle du riche égoïste l'est pour le mal. "Personne ne devrait être riche, a dit Goethe, que ceux qui savent l'être." Mais quel bien ceux-là ne peuvent-ils pas faire en ouvrant la voie aux autres, en les faisant participer aux ressources moralisatrices et consolatrices dont ils ont la disposition !

Et ce qui est vrai de l'homme, en général, l'est cent fois plus de la femme, qui y ajoute son charme personnel et souverain

La paix est le temps où les fils enterrent leurs pères ; la guerre est le temps où les pères enterrent leurs fils.—HERODOTE.

Rapport du Médecin en Chef

(Suite et fin)

En dehors de ce travail accompli parmi nous tous, l'on peut encore être d'un grand secours à nos sociétaires tuberculeux, en s'adressant aux corps administratifs de nos villes et de nos campagnes, en faisant appel à nos gouvernements pour que ceux-ci s'intéressent d'une manière sérieuse et efficace à cette question soit en adoptant des règlements, soit en légiférant sur les moyens à prendre pour enrayer cette maladie, soit en accordant des subsides pour établir et subventionner des institutions ou sanatoria qui s'occuperont exclusivement du traitement de la tuberculose. Déjà quelques-uns de nos médecins examinateurs ont pris l'initiative du mouvement en donnant dans leur cercle des conférences sur l'hygiène. Ces lectures ont été appréciées. Conformément aux instructions qui nous ont été suggérées par le Comité d'Initiative de la convention de 1904, nous avons publié dans plusieurs numéros de notre revue les impressions et les conseils de médecins experts et d'hygiénistes qui ont fait des études approfondies sur ce sujet. Ces écrits ont été fort goûtés par plusieurs de nos membres qui nous ont encouragés à continuer la publication de tels travaux.

En ce qui concerne l'influence du dehors, chaque membre individuellement est appelé à faire un travail auprès de ses conseillers municipaux et auprès de son représentant aux parlements local et fédéral.

Grâce à l'obligeance du Bureau Exécutif, il a été donné aux membres de la Commission Médicale d'assister aux séances du Congrès de l'Association Canadienne contre la prévention de la tuberculose. Nous avons pu constater, par les rapports, les travaux qui s'accomplissent dans les différentes provinces du Dominion pour empêcher l'expansion de la tuberculose. Il serait à désirer que copie du travail du professeur Adami lu devant ce congrès fut entre les mains de tous nos membres. Cette Association bien qu'existante depuis peu d'années a déjà produit des travaux sérieux qui ont eu des résultats pratiques. Elle a eu pour effet d'intéresser à son œuvre les classes dirigeantes, de donner l'éveil et de faire connaître le danger que la tuberculose peut produire, si elle n'est pas sujette à une surveillance continue. Elle a de plus attiré l'attention de nos législateurs, tant locaux que fédéraux, sur l'importance

qu'il y a pour les gouvernements de prendre l'initiative d'un mouvement pour enrayer la propagation et la contagion par une législation appropriée et la subvention d'hôpitaux et sanatoria devant recueillir les tuberculeux. Fort heureusement, M. J. H. Pesley, M. P., prononça devant le parlement fédéral, un discours éloquent et persuasif qui eut pour effet de faire subventionner cette Association par le gouvernement fédéral. Dans notre législature locale, nous avons eu la parole chaleureuse de M. le Dr Pelletier, député de la cité de Sherbrooke et médecin examinateur du cercle Larocque, qui a préconisé l'intervention des autorités provinciales dans le but d'assurer l'existence de sanatoria dans notre province. Espérons que cet appel aura pour résultat pratique la création de sanatoria ou autres institutions destinées aux soins des tuberculeux.

A la réunion du congrès des médecins de langue française de l'Amérique Britannique du Nord, M. le Dr. Bélique, membre du Bureau Exécutif et médecin examinateur du cercle St-Luc, a émis l'idée de la formation de sanatoria où les tuberculeux mutualistes pris à temps apportent, c'est à dire au début de la maladie, pourraient recevoir un traitement approprié. Cette idée mérite certainement d'être étudiée, malgré les obstacles que l'on pourrait rencontrer. Le Département Médical a déjà eu occasion de discuter cette question. Après avoir pris en considération le nombre assez restreint de nos tuberculeux que nous pouvons atteindre, le contrôle presque nul que nous pouvons exercer sur eux et le montant d'argent considérable que nécessiterait cette entreprise, nous avons conclu que seule cette convention pourrait disposer de ce projet en nommant une commission d'étude. L'expérience d'autres sociétés de secours mutuels qui ont abandonné ce projet, après mûre réflexion, a fait exprimer le désir de voir s'élever dans nos provinces aux frais des gouvernements ou des cités, un ou deux sanatoria où ceux qui sont atteints de la tuberculose sous toutes ses formes, recevraient les traitements appropriés en pareils cas.

Les affections du cœur sont largement représentées dans le pourcentage de notre mortalité. J'oserais dire qu'elles le sont trop. Devons-nous conclure que l'auscultation de cet organe a été négligé. Il est certain que dans plusieurs cas l'on aurait pu découvrir la présence d'un défaut d'organisme et en conséquence rejeter ceux qui en étaient atteints. Je ne saurais trop engager nos médecins-

examineurs à pratiquer l'auscultation et la percussion de la cavité thoracique.

J'ai constaté aussi que les maladies des reins fournissent un assez fort contingent de mortalité. Il serait à regretter que l'on négligeât l'examen sérieux de l'urine. Malheureusement, il m'est arrivé d'avoir à constater que l'on considérait cet examen comme de peu d'importance et que dans certains cas l'on avait passé outre.

Les maladies du cerveau sont nombreuses aussi, entre autres la congestion cérébrale. Cette dernière arrivant subitement dans la plupart des cas. J'ai péniblement constaté après renseignement pris qu'elle était survenue après des excès de tous genres.

Dans certains cas la congestion a été produite après un usage immodéré de boissons alcooliques. Ces cas sont à déplorer et démontrent la nécessité de n'admettre dans nos rang que des sobres et des tempérants.

BÉNÉFICES D'INVALIDITÉ

Ont été soumises au Bureau Médical quinze réclamations dont quatre ont reçu l'indemnité, cinq ont été inscrites au Registre des Invalides, cinq ont été rejetées et un membre est mort avant qu'il eut été fait droit à sa réclamation.

Le tableau suivant donne les causes d'invalidité :

Borchie aethnatique	1
Folie	1
Amputation bras et jambe	1
Cancer	2
Tubercule pulmonaire — 3ème période	3
Anémie pernicieuse	1
Diabète	1

Vous me permettez d'attirer l'attention de nos membres sur le fait que les articles de nos statuts traitent de l'invalidité sont peu compris. L'on semble croire qu'après une maladie de longue durée l'on peut réclamer les bénéfices d'invalidité. Pour être déclaré invalide, il faut être frappé d'incapacité complète et d'un caractère permanent. Souvent la maladie comporte la permanence d'incapacité, mais l'incapacité de travail n'est pas complète. L'on peut être malade sans être invalide. De là les réclamations qu'il m'a fallu rejeter. Il arrive souvent aussi qu'un cercle ne voit dans ce bénéfice qu'un moyen unique de se débarrasser d'un réclamant trop assidu à la caisse des malades. Nos statuts sont pourtant assez explicites sur ce sujet puisqu'ils énumèrent les maladies qui accordent des bénéfices aux invalides.

CAISSE DES MALADES

Les caisses locales des malades offrent beaucoup de difficultés dans leur contrôle attendu qu'elles sont sous la juridiction des cercles et ce n'est que par le rapport annuel que l'on peut juger de leur administration.

Prises dans leur ensemble, elles paraissent être bien administrées et à quelques exceptions près, l'on constate que les officiers des cercles surveillent attentivement les deniers qui lui sont confiés.

La caisse centrale sous la surveillance des officiers des cercles et du Bureau Exécutif et du Département Médical offre beaucoup de garantie à raison de sa réserve et du contrôle qui est exercé. La grande part de responsabilité de son administration repose sur les officiers des cercles et surtout sur les médecins. Je ne saurais trop engager ceux-ci à surveiller avec soin la distribution des indemnités qui leur est confiée. Que les malades reçoivent scrupuleusement le montant qui leur revient par suite de leur maladie, mais que l'on n'oublie pas que si l'on montre trop de générosité et si l'on accorde plus de bénéfices que ceux auxquels les malades ont droit, il en sera fait de la bonne gérance de cette caisse. Les bénéfices donnés sans cause épuisent en peu de temps la réserve.

SUGGESTIONS

Sanatorium.—Dans une partie de mon rapport, j'ai mentionné quels obstacles l'on rencontrerait dans l'établissement d'un sanatorium, si l'on agissait individuellement. A tous les grands projets l'on rencontre des difficultés, mais avec de l'étude et en profitant de l'expérience des autres, l'on arrive à les surmonter. Notre société est jeune, le nombre de nos adhérents est relatif, mais si l'on faisait appel à nos sociétés sœurs catholiques, ne pourrions-nous pas réunir un noyau considérable de membres qui nous permettrait de créer une institution où les membres tuberculeux de ces différentes sociétés de secours mutuels seraient traités. Cette question ne peut être réalisable en un jour, mais après une étude approfondie de ce sujet par une commission nommée à cet effet, ne serions-nous pas en état d'accomplir ce qui a été fait ailleurs ?

Aux Etats Unis, la mutualité a fondé presqu'une ville près de Las Vigos, dans le Nouveau-Mexique où les tuberculeux mutualistes se sont donnés rendez-vous. L'union de plusieurs sociétés puissantes de secours mutuels dans le but d'enrayer la tuberculose

a eu pour effet de faire l'acquisition d'un territoire de 10,000 acres de terre et d'établir une ville qui sera connue sous le nom de "La Cité Fraternelle". L'on compte y recueillir au-delà de 5,000 patients. Ne pourrions nous pas faire plus modestement au Canada, ce que l'on réalise en grand aux Etats-Unis? A cette fin je suggérerais la nomination d'une commission chargée d'étudier ce projet, et qui ferait rapport à une prochaine convention. La Commission des Finances devrait se charger de défrayer les dépenses encourues par la dite commission.

Invalides.—Dès qu'un membre invalide a retiré les bénéfices afférents à cette caisse, il n'est presque plus question de lui dans la société. En fait, il n'est plus considéré comme membre et l'on entend parler de lui qu'après sa mort lorsque les héritiers réclament. Je crois que l'on devrait s'intéresser davantage à nos invalides. Malgré les précautions prises lors de l'enquête qui devra décider du bien fondé de la réclamation, il peut arriver que le médecin soit trompé par de fausses déclarations ou ce qui arrive souvent, la nature aidant, le patient peut guérir après un certain temps. Nos statuts déclarent que dans ces cas, le membre est réintégré comme sociétaire et doit continuer à payer ses contributions. Je crois que pour arriver à cette fin, l'on devrait semi-annuellement exiger du membre invalide une déclaration accompagnée d'un certificat médical attestant l'état actuel de la santé du sujet. Ce serait un excellent moyen de contrôler nos invalides.

Honoraires de l'examen médical.—J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les médecins des différents districts de notre province se sont formés en association médicale dans un but d'études et d'intérêts professionnels. Plusieurs de nos médecins-examineurs, membres de ces associations, nous ont signifié qu'ils s'étaient engagés à charger un honoraire de \$2 00 pour les examens médicaux des sociétés de bienfaisance. Je crois que ce montant est raisonnable et je vous demanderais d'amender nos règlements en ce sens.

Hernie.—Je recommanderais aussi d'ajouter ceux qui sont affectés de hernie à l'article 9D.

Je ne puis terminer ce rapport sans remercier messieurs les membres du Bureau Exécutif et du Conseil Général de la confiance qu'ils m'ont accordée en toute circonstance, et de l'aide généreuse qu'ils m'ont apportée dans l'exercice de mes fonctions. Je ferai

mention spéciale des bonnes relations qui ont existé entre mes collègues du Bureau Médical, nos médecins-examineurs et votre serviteur, ainsi que des services signalés qu'ils m'ont rendus durant mon terme d'office.

TH. CYPHOT,

Médecin en Chef

Les Associations de Secours Mutuels

La "Revue Canadienne" venant de publier un remarquable travail de M. Armand Grenier, avocat et ancien président du cercle Olier, de l'Alliance Nationale, sur les "Associations de Secours Mutuels" nous avons extrait divers passages de cette étude si bien documentée pour les offrir à nos lecteurs qui seront enchantés sans doute de l'aubaine. Nous profiterons aussi de l'occasion pour offrir nos félicitations à l'auteur.

Léon XIII, dans sa magnifique lettre encyclique "Rerum Novarum," sur la condition des-ouvriers, nomme, parmi les œuvres pouvant porter remède à la situation créée par le conflit entre le capital et le travail, les associations de secours mutuels. Il s'exprime ainsi: "En dernier lieu, nous dirons que les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la situation, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres. Nos ancêtres éprouverent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux, qu'il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi est ce avec plaisir que nous voyons

“ se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action..... L'expérience quotidienne que fait l'homme à l'exiguité de ces forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : Il vaut mieux être deux ensemble que tout seul, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul ! car lorsqu'il sera tombé il n'aura personne pour le relever.— Et cet autre : Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte.”

Léon XIII mettait ainsi en lumière, dans des termes si énergiques et avec des paroles si convaincantes un principe qui est à la base de la société, puisqu'il répond au sentiment national inné chez les hommes de s'unir et de s'entraider dans un intérêt commun ; mais il a voulu surtout donner un témoignage non équivoque de son entière approbation envers l'institution toujours croissante des associations de secours mutuels, lesquelles semblent rencontrer les besoins de notre société moderne.....

(A suivre)

Episodes d'Histoire Naturelle

L'oiseau-Orchestre

Voilà assurément un des oiseaux les plus bizarres et les plus charmants du Nouveau-Monde, plein de vivacité et de grâce, à l'œil américain, au regard oblique et narquois.

C'est un citoyen des États-Unis ; il ne porte point d'uniforme éclatant, comme les toucans et les perroquets ; il n'a point de panache, ni de manteau, ni de jabot, ni d'épaulette, ni de couronne ; il est tout bonnement vêtu de gris foncé, comme il convient à un oiseau protestant et républicain.

Sa seule parure consiste en une belle écharpe qui fait le tour de ses ailes : on dirait quand il vole, qu'elle se dénoue, qu'elle flotte dans l'air. Elle n'a rien de municipal ; ce n'est pas l'écharpe d'un maire, mais l'éclatante ceinture d'une Yankee de New York ou de Boston.

La grande originalité de l'oiseau orchestre, c'est son ramage, c'est sa langue, la plus étonnante, la plus curieuse et la mieux pendue, certainement, qui ait jamais babillé dans les vastes forêts du Nouveau-Monde.

Rien de flexible et d'harmonieux, de varié, de comique, de burlesque, de stupéfiant, comme cette voix qui se fait l'écho spirituel et moqueur de tous les sons, de tous les cris, de tous les chants, de tous les bruits.

Il siffle, brame, hennit, croasse et coasse, miaule, bourdonne, soupire, mugit, glapit, grogne, hurle, crie, râle, bêle, roucoule, aboie, gémit, hulule et trompette.

On dirait qu'il a avalé toute une ménagerie, qu'il porte la tour de Babel dans son gosier.

Mais écoutez-le ! Il a son chant, à lui, dont aucun oiseau n'oserait se moquer, et il sait des airs charmants qu'il a créés, qu'il improvise en se jouant d'arbre en arbre.

Mais bientôt, revenant à ses tons railleurs, à ses fantaisies compliquées et bizarres, il imite le bruit du tonnerre, le galop d'un cheval, le chant d'un confrère, le bruit d'une roue qui tourne, du vent qui souffle, d'une voix qui appelle, d'un sanglot qui éclate, d'un violon qui grince, d'un grelot qui sonne, d'une cloche qui tinte.

Après l'émotion le bruit, après les soupirs la gaiété, après l'art la farce.

Tout à coup la forêt retentit, presque à la fois, de mille chansons, de refrains les plus étranges et les plus divers. C'est un oiseau qui s'amuse, qui chante, qui à lui seul est tout une volière et tout un concert.

Semblable à ces artistes ambulants couverts d'instruments de musique qu'ils font retentir tous à la fois, l'oiseau-orchestre vient de mettre en branle tout son charivari dont il est en même temps le chef et l'exécutant.

FULBERT DUMONTEIL.

Notes Encyclopédiques

Le papier de riz n'est jamais fait avec du riz.

La course est considérée comme l'exercice qui embellit le plus.

Il y a plus de meurtres dans une année à Paris que dans toute l'Angleterre pendant le même temps.

La population française dépense, chaque année, 95 million de francs pour les journaux et publications périodiques, soit une moyenne de 2 fr. 50 par habitant.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tél. Bell 2255.

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1906

Ça et là

En réponse à une demande, nous informons nos sociétaires qu'ils ne peuvent pas faire partie de la société des Oddfellows. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

* * *

Les élections d'officiers dans les cercles devront avoir lieu à la première assemblée de décembre (art. 135). Dans les B. P. le comité de surveillance doit être élu le 1er mardi du même mois (art. 388 g).

* * *

En deux ans, de 1904 à 1906, l'Alliance Nationale a augmenté son effectif de 4 899 membres et sa réserve de \$174,453.11, voilà qui en dit plus long que les plus beaux discours sur la prospérité de notre belle association.

* * *

L'Alliance Nationale a pénétré dans le Nouveau Brunswick et nos frères Acadiens l'ont accueilli bras ouverts. Plusieurs cercles ou bureaux de perception sont déjà formés ou en formation et dans un avenir prochain, nous compterons un groupe important de sociétaires à l'est du Canada. Que les succès couronnent les efforts de ces vaillants pionniers de notre association.

* * *

Les cercles ne doivent pas manquer de préparer pour le premier décembre prochain leur rapport annuel (y compris l'appendice s'ils ont une caisse des malades). Les formules nécessaires leur seront envoyées assez tôt pour qu'ils puissent se conformer aux statuts.

Il est bien entendu que les rapports qui ne seront pas accompagnés de l'appendice, s'il y a lieu, ou dont la partie réservée au

médecin n'aura pas été remplie seront considérés comme non venus et les cercles devront en subir les conséquences.

OFFICIEL



Sous-comité du Bureau Exécutif

Extrait des minutes du Bureau Exécutif, assemblée du 7 novembre 1906 :

Le docteur J. A. Lapierre est nommé pour composer, avec le Président Général et le Secrétaire Général, le sous-comité dont la création est autorisée par le paragraphe 6 de l'article 59 des statuts.

En foi de quoi j'ai signé

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

NOUVEAUX CERCLES

Cercle *Evangeline*, No 259.

Institué à Moncton, comté de Westmoreland, N. B., le 1er octobre 1906, par M. Joseph Contant, Président Général.

OFFICIERS :

Chap., M. l'abbé A. Leblanc,	Sec.-Fin., R. S. Léger,
Sb. P. G., H. H. Melançon,	Trés., B. A. Bourgeois,
Prés., L. M. Bourque,	Md. E., L. N. Bourque,
Vice-Prés., R. A. Fréchette,	Comm., J. O. Brousseau,
Sec.-Arch., Ernest Gagnon,	Introd., David Richard.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 7 sept 1906

Cercle *Mont-Carmel*, No 260.

Institué à St-Malo d'Auckland, comté de Compton, le 21 octobre 1906 par M. G. H. Vaillancourt, R.P.P.G., et organisé par ce dernier.

OFFICIERS :

Chap., L. E. Gendron,	Sec.-Arch., Eusèbe Madore,
Sb. P. G., Philias Cantin,	Sec.-F. et Trés., J. A. Brault,
Prés., L. P. Brault,	Md. E., J. O. Brodeur,
Vice-Prés., J. B. Corbeil,	Comm., Henri Roy,
	Introd., Elie Crête.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 1er octobre 1906.

Cercle *St-Venant*, No 261.

Institué à Paquetville, comté de Compton, le 21 oct. 1906, par M. G. H. Vaillancourt, R.P.P.G., et organisé par ce dernier.

OFFICIERS :

Chap., M. le curé Th. O'Neil,	Sec.-Arch., Albert Choquette,
Sb. P. G., J. W. Meunier,	Sec.-F. et Trés., L. G. Caron,
Prés., Olivier Chicoine,	Md. E., Dr F. X. Feuiltaut,
Vice-P., Philippe Duranleau,	Comm., Emilien Lazure,
	Introd., H. Lestage.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 1er octobre 1906.

Cercle Boucherville, No 262.

Institué à Boucherville, comté de Chambly, le 14 oct. 1906, par M. Dr J. A. Lapiere, directeur, et organisé par le Dr J. L. Leprohon.

OFFICIERS :

Chap., M. le curé Lafortune,	Sec.-Arch., J. A. Fyfe,
Sb. P. G., J. E. Brassard,	Sec.-P. et Trés., J. E. Dubuc,
Prés., A. Coalliers,	Md. E., J. L. Leprohon,
Vice-Prés., E. Quintal,	Comm., Ls. Charron,
	Introd., E. Charron.

Cercle Arthabaska, No 263.

Institué à Arthabaska, comté d'Arthabaska, le 29 oct. 1906, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

OFFICIERS :

Chap., M. le curé R. L. A. Côté,	Sec.-Arch., A. A. Picher,
Sb. P. G., M. J. E. Methot,	S.-P. et Trés., F. X. Lemieux,
Prés., F. P. Bruneau,	Md. E., E. T. Belleau,
Vice-Prés., Gustave Perrault,	Comm., Ls. Desjardins,
	Introd., Z. Nault.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 22 octobre 1906.

Cercle Ste-Clotilde, No 264.

Institué à Ste Clotilde d'Horizon, le 30 oct. 1906, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

OFFICIERS :

Chap., M. le curé A. Longval,	Sec.-Arch., W. Bergeron,
Sb. P. G., Joseph Houle,	S.-P. et Tr., Omer Lecompte,
Prés., Amélie Lamothe,	Md. E., Chs Lemaire,
Vice-P., Joseph Courchesne,	Comm., Raoul Roberge,
	Introd., L. D. Deslites.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 11 octobre 1906.

Cercle Rivière-à-Pierre, No 265.

Institué à Rivière-à-Pierre, comté de Portneuf, le 28 oct. 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier avec le concours de M. J. E. Leblanc et Napoléon V. yer

OFFICIERS :

Chap., Rév. J. O. Blanchette,	Sec.-Arch., Nap. Voyer,
Sb. P. G., Chs Morel,	S.-P. et Trés., Nap. Voyer,
Prés., Chs Blackburn,	Md. E., J. Durocher,
Vice-Prés., Pierre Cardinal,	Comm., Fortunat Garant,
	Introd., Art. St. Jélais.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 1er oct. 1906.

Cercle St-Eustache, No 266.

Institué à St Eustache, comté des Deux-Montagnes, le 11 novembre 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., et organisé par M. Joseph Hébert.

OFFICIERS :

Chap., J. H. Cousineau,	Sec.-Arch., A. Lamarche,
Sb. P. G., G. N. Fautoux,	Sec.-Fin. et Trés., D. Daoust,
Prés., J. W. Forget,	Md. E., J. P. Gagnon,
Vice-Prés., Adélaïde Rastoul,	Comm., Elz. Faubert,
	Introd., E. Bigras.

Ce cercle avait d'abord été institué comme Bureau de Perception, le 29 oct. 1906.

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

B.P. Rogersville, No 182.

Institué à Rogersville, comté de Northumberland, N. B., le six août 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier avec le concours de M. W. Robichaud.

Perc., A. A. Melançon; Comité de S., MM. Pla-

cide Chiasson, Prés., P. F. Gallant et Iréné Boudreau; Md. E., M. L. E. Robidoux.

B.P. Shédiac, No 183.

Institué à Shédiac, comté de Westmoreland, N. B., le six août 1906, par M. C. Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier avec le concours de M. J. B. Bourque.

Perc., D. J. Dorion; Comité de S., M. J. V. Bourque, Prés., MM. L. Boiron et Julien Cormier; Md.-ex., M. L. J. Belliveau.

B.P. Acadie, No 184.

Institué à Meteghan River, comté de Digby, N. S., le 1er sept. 1906, par M. C. Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier avec le concours de M. J. W. Landry.

Perc., M. F. F. Comeau; Md. E., M. A. Gallant; Com. de S., Rév. M. A. B. Côté, Prés., MM. A. H. Comeau et Jean Robichaud.

B.P. Arichat, No 185.

Institué à West Arichat, comté de Richmond, le 1er sept. 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Perc., Berj. Samson; Md. E., A. A. Leblanc; Com. de S., MM. A. D. Samson, Prés., l'abbé J. E. Robitaille et P. E. Comeau.

B.P. La Pèrade, No 186.

Institué à Ste Anne de la Pèrade, comté de Champlain, le 7 sept. 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., avec le concours de M. J. E. Leblanc.

Perc., Alphonse Gauthier; Md. E., F. A. Marcotte; Com. de S., MM. Zotique Grandmont, Prés., Alphonse Fiset et Eugène Bureau.

B.P. Eel Brook, No 190.

Institué à Eel Brook, comté de Yarmouth, N. S., le 1er octobre 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., avec le concours de M. J. W. Landry.

Perc., A. R. Melançon; Md. E., A. R. Melançon; Com. de S., MM. l'abbé J. E. Hamelin, Prés., Pierre Leblanc et W. Duquet.

B.P. Tuschereau, No 193.

Institué à St Marc, comté de Portneuf, par M. Ch. Duquette et organisé par ce dernier avec le concours de M. J. E. Lebeuf.

Perc., Laurent Perrault; Md. E., J. E. Voisard; Com. de S., MM. Alcide Perusse, Prés., Alban Poulin et Laurent Poulin.

B.P. St-Paul, No 195.

Institué au Boulevard St Paul, comté d'Hochelaga, le 30 octobre 1906, par M. Chs Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier avec le concours de MM. Moïse Jodoin et Alphonse Lacombe.

Perc., Sylvio Dansereau; Md. E., L. Dubois; Com. de S., MM. A. Lacombe, Prés., Henri Lefebvre et Tancred Fernet.

A TRAVERS LES CERCLES

Cercle Evangeline, No 259.

A propos de l'institution de ce nouveau cercle parmi nos compatriotes du Nouveau Brunswick, le *Canada* du 15 octobre dernier, publiait ce qui suit: "Ces jours derniers, avait lieu à Moncton, N. B., l'installation des officiers du cercle Evangeline, No

259, sous la présidence de M. Joseph Contant, Président Général, assisté de M. Chs Duquette, inspecteur général. A l'issue de la cérémonie un somptueux banquet a été servi à l'hôtel Leblanc. Ce banquet était présidé par le Dr L. N. Bourque, et ont remarquait parmi les convives à la droite du président, M. Jos Contant, président général; J. V. Bourque, président du B. P. Shédiac, et à la gauche Chs Duquette, inspecteur général et F. X. Leblanc, président du B. P. Bactouche, D. J. Doron, percepteur du B. P. Shédiac. De magnifiques discours ont été prononcés au cours de ce banquet entre autre par M. Jos. Contant, président général et plusieurs autres orateurs. L'accueil que nos compatriotes acadiens ont fait à l'Alliance Nationale dans les provinces maritimes est de bon augure pour l'avenir de cette association en Acadie.

Cercle Bourget, No 79.

Le Cercle Bourget à son assemblée du 26 septembre dernier a exprimé le désir que l'extrait des minutes suivant soit publié dans la prochaine revue.

Extrait des minutes de l'assemblée du 26 septembre 1906 :

Il est proposé par J. C. Lamothe et résolu unanimement, que le cercle offre des remerciements au Dr C. A. Daigle pour son intéressante conférence sur la Tuberculose qui fait tant de ravages dans nos sociétés mutuelles; que le Cercle Bourget prie le Bureau Exécutif de recommander aux médecins examinateurs de donner de temps en temps des conférences sur cette question dans leurs cercles afin de renseigner les membres de notre société et les prémunir contre les dangers de cette maladie; que le cercle Bourget recommande aussi au Bureau Exécutif de secondar les efforts de la commission constituée par la dernière convention pour l'établissement d'un sanatorium dans notre province; que le Cercle Bourget croit qu'il serait utile si le Bureau Exécutif faisait rédiger parmi les membres, des brochures ou articles contenant des conseils d'hygiène et de renseignements utiles en vue de prévenir ou guérir la Tuberculose.

JOS. B. DESAULNIERS,
Secrétaire-Archiviste.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par le Président Général ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

E. Godin, cl. Triflavien, No 124; H. H. Melançon, cl. Evangeline, No 259; P. Canin, cl. Mont-Carmel, No 260; J. B. W. Meunier, cl. St Venant, No 261; J. E. Brocard, cl. Boucherville, No 262; J. E. Méthot, cl. Arthabaska, No 263; Jos. Houle, cl. Ste-Clotilde, No 264; C. Morel, cl. Rivière-a-Pierre, No 265; G. N. Fautoux, cl. St-Eustache, No 266; P. de Chateaufort, cl. Royal, No 267.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

J. L. A. Melançon, cl. St-Guillaume, No 50; L. N. Bourque, cl. Evangeline, No 259; J. O. Brodeur, cl. Mont Carmel, No 260; F. X. Feuiltaut, cl. St-Venant, No 261; J. L. L. Brohon, cl. Boucherville, No 262; E. T. Belleau, cl. Arthabaska, No 263; Chs Lemaire, cl. Ste-Clotilde, No 264; J. Durocher, cl. Rivière à Pierre, No 265; J. P. Gagnon, cl. St-Eustache, No 266; Dr J. B. Pance, cl. Royal, No 267.

CONDOLÉANCES

Nom du Cercle ou B.P.	No.	Rés. de cond. votées à	à l'occasion de la mort de
St-Guillaume	50	Mme S. Lamoureux	son époux.
"	"	L. O. Dessert	son épouse.
Lafontaine	206	F. Brière	son enfant.
"	"	J. Dowd	"
Viger	227	Mme Jean Rioux	son époux.
St-Pierre	8	Clovis Crépeau	son épouse.
"	"	C. Dugas	son père.
"	"	D. Dugas	"
"	"	P. Demers	sa fille.
"	"	G. Pageau	son épouse.
Duvernay	123	Adolphe Gougeon	sa fille.
St-Charles	10	Jos Lafontaine	"
"	"	J. G. Lafontaine	sa sœur.

Cautionnements d'Officiers de Cercles

La London Guarantee and Accident Company, à la demande du Conseil Général, s'est portée caution de la fidélité des officiers de Cercles et de Bureaux de Perception dont les noms suivent, dans l'exercice de leurs fonctions, aux termes des articles 163 et 387 des statuts :

OFFICIERS.	FONCTIONS.	NOM DU CERCLE OU B. P.	No.	DATE D'ACCEPT. DU CAUT.
C. E. Cartier	Trés.	Notre-Dame	11	1er octobre 1906
Louis Beaudoin	Sec. Fin.	Richmond	250	"
G. E. Clapin	"	St-Joseph	1	"

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION		Dotation	DÉCÈS		Médecin Examineur		
		Age	Cercle ou B. P.		Date	Age		Cause	
547	Achille Perrault	19	St-Roch, No 213	8-3-06	\$ 500	29-5-06	19	Fèvres typhoïdes.	J. A. Labrèche.
548	Cléophas Parent	41	St-Charles, No 10	29-6-37	1000	2-8-06	50	Tuberculose pulm.	L. N. Delorme.
549	Fortunat St-Pierre	27	"	29-6-37	500	14-8-06	37	Asthénia.	L. N. Delorme.
550	Auguste Payette	31	Hochelaga, No 29	27-7-01	1000	25-8-06	35	Cancer de l'estomac.	J. H. Garsneau
551	Charles Godmer	49	St-Jérôme, No 15	13-9-93	1000	1-9-06	62	Cancer du foie.	F. P. Vanier.
552	L. J. Séguin	47	St-Hyacinthe, No 67	31-1-95	2000	9-9-0	59	Asténie cardiaque.	L. V. Benoit.
553	Hormidas Crevier	41	St-Laurent, No 36	4-6-04	1000	29-9-06	43	Cirrhose du foie.	J. A. E. Groulx.
554	E. G. Pageau	42	St-Pierre, No 8	11-6-02	1000	30-9-06	47	Maladie de cœur.	A. F. Jeanne te.
555	Joseph Beaudoin	43	Sacré-Cœur, No 6	18-6-93	1000	3-10-06	56	Cancer du foie.	J. A. Lapierre.

ETAT FINANCIER

Au 30 Septembre 1906

CAISSE DE DOTATION

RECETTES	
Balance au 31 août 1906.....	\$600,772 49
Produit des contributions.....	19,861 97
Intérêts.....	723 00
	<u>\$621,357 46</u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
Hector Joncas.....	\$ 1 000 00
Napoléon Duchesne.....	1,000 00
Séraphin Jutras.....	1,000 00
J. B. Bédard.....	1,000 00
L. N. Castonguay.....	1,000 00
Edouard Leclair.....	1,000 00
Wilfrid Sénécal.....	1,000 00
" Remboursement contributions.....	22 77
" Divers.....	10 14
" Caisse générale, 5% des contributions	993 10
" Balance au 30 septembre 1906.....	613,331.45
	<u>\$621,357 46</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES	
Balance au 31 août 1906.....	\$ 16,018 65
Produit des contributions.....	1,175 45
Intérêts.....	18 00
Réserve.....	12 00
	<u>\$ 17,224 10</u>

DÉBOURSÉS	
Par Bénéfices.....	\$ 795 40
" Capital Caisse locale.....	383 96
" Réserve.....	12 50
" Caisse générale, 5% des contributions	58 77
" Balance au 30 septembre 1906.....	15,973 47
	<u>\$ 17,224.10</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES	
A 5% des contributions.....	\$ 1 051 87
" Rétribution.....	956 50
" Droits d'entrée.....	141 50
" Revision et mutation.....	12 50
" Fournitures.....	197 57
" Intérêts.....	11 20
" Assurance garantie officiers, cercles et B. P.....	1 20
" Divers.....	74 40
	<u>\$ 2,446 74</u>
" Balance au 1er septembre 1906.....	11,588 57
	<u>\$ 14,332 31</u>

DÉBOURSÉS

Par Organisation.....	\$ 327.44
" Fournitures.....	256 50
" Propagande.....	119 54
Par Entretien du bureau :	
Ec'airage.....	4 31
Loyer.....	78 00
Assurance garantie officiers et employés.....	64 00
Téléphone, télégraphe, poste et express.....	94.43
Mobilier.....	161.64
Papeterie.....	26 05
Diplômes.....	251 45
Salaires d'officiers et employés.....	1 319 95
Indemnité aux officiers généraux par Conseil Général.....	2,825 00
Revision examens.....	48 60
Divers.....	56 31
" Inspection.....	373 94
" Frais investigation réclamation.....	5 00
" Frais placements légaux.....	13 58
" Revue.....	290 56
" Frais d'assemblée (Convention).....	1,130 45
" Don Hospice des Incurables et Dénier St Pierre.....	300 00
" Divers.....	26 00
	<u>\$ 7,773 05</u>
" Balance au 30 septembre 1906.....	6,559 26
	<u>\$ 14,332 31</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation.....	\$613,331 45
" " C des Malades.....	15,973 47
" " Générale.....	6,559 26
" " d'Epargne.....	32,815 13
	<u>\$668,679 31</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 20,500.00
Municipalités scolaires.....	49,661 22
Municipalités.....	26,320 00
Prêts hypothécaires.....	547,197.18
Banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale.....	15,854 32
Dépôt gouvernement Nouveau-Brunswick.....	10,000 00
	<u>\$669,532 72</u>
Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.....	853 41
	<u>\$668,679 31</u>

Montréal, 30 septembre 1906.

En foi de quoi, nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,

J. A. MIGNAULT, }

} Auditeurs.

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL signifie cercle; S B P G, substitut du P. G.; S. A., sec.-archiviste; S F., sec.-financier; Md. E., médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: St P. G., 750 Ave. St. Louis, 31 Boulevard, Près, F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 283 St-Denis; S. A., O. Rourdon, 201 Versailles; S. F., Alex. McQuin 1 Trudel, Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S. A., E. A. Grisé, 198 Hochelaga; S. F., G. Legault, 1722 Ste-Catherine. Réunions, 1er et 3e vendredis, 4e rue Vinet

No 3—CL. BEAUHARNOIS, S. A., J. Fortier; S. F., André Leduc, 360 St-Jas, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m.; Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL, S. A., Emery Quénel; S. F., J. B. Lefebvre, 10000 Ave. Des Pins, 2e et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S. A. Edouard Barolet, 2336 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 75 Ste-Jacques Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle St-Jas, 98 rue Vaufray.

No 6—CL. SAOIR-COQUE, Montréal: Chap. 1st, R. v. F. L. T. Adam, Chas. Hou, 30 P. G., Edr. B. P. A., 1018 Ontario; Prés. et Md. E., J. A. Lapierre, 410 Plessis; S. A., J. R. Beau-douin, 381 Plessis; S. F., V. Dufault, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., sous-sol église Sauro-Cour.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE, S. A., M. O. Deser, S. F., A. Lamarche. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. O. Deser.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénard, 1136 St-André; S. F., J. A. Migneault, 996 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, 8h. p.m., Bâtisse des Rév. Pères Oblats 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S. A., Alidé le Boileau; S. F., Az. Libersan. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p. m., chez le notaire Li. eras.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév. J. Cabana; S. P. G., Jos. Peplin 491 Centre; Prés., Isid. Fortier, 146 Centre; Md. E., E. G. Dage ais, 397 Centre; S. A., N. Bellé, 4115 Des Pins; S. F., S. Laprade, 287 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S. A. et S. F., Dr G. E. Cartier, 303 Carré Chaboullié. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p.m., 199 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S. A., J. E. Ferras, 3582 Notre-Dame; S. F., P. P. Poirier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S. A., Eug. H. Godin, 80 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 80 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S. A. Louis Labelle; S. F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau de Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Côteau-Station: S. A., H. R. Smith; S. F., Abbé J. A. Lippé. Réunions 4e dimanche, salle Doucet 4.30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec: S. A., Geo. Vidal, Pont Dorchestor; S. F., F. Blouin, jr, 290 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Moisan

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S. A., Arth. Brault; S. F., F. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot: A., W. Filon; S. F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, office du curé.

No 19—CL. LAROCQUE, Sherbrooke: S. A., J. B. Duchesneau; S. F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S. A. et S. F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans

No 21—CL. ST-MARTIN, Co. Laval: S. A., C. A. Descaer, Bord-a-Plouffe; S. F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. HOCHÉLAGA, Montréal: S. A., A. Roy, 28a Darling; S. F., W. Desjardins, 16 Déry. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 23—CL. MONTCALM, St-Jacques L'achigan: S. A., M. Granger, N. P.; S. F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche rasé vèpres à la salle publique.

No 24—CL. SALABERRY, Valleyfield: S. A. D. A. Daignault; S. F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Monette, rue Ste-Octile.

No 25—CL. ST-PAUL, ville St-Paul: S. A., N. Dominique; S. F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 26—CL. CONTRECOEUR, S. A., Dr G. Marcotte; S. F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 730 p.m.

No 27—CL. ST-VINCENT, Montréal: S. A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine; S. F., J. H. Fagette, 284 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne

No 28—CL. ST-LOUIS, Montréal: S. A., G. A. Mailloux, 909 Demouigny Est; S. F., Jos. de Vaudreuil, 597 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 29—CL. RIGAUD, S. A., J. A. H. Chevrier; S. F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 30—CL. SAGARD, Sault-au-Récollet; S. A., Avila Prévost; S. F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8 hrs p.m.

No 31—CL. JACQUES-CARTIER, Lachine: S. A., Arthur Daoust; S. F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 15e rue.

No 32—CL. ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska: S. A., P. E. Rivest; S. F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 8 hrs p.m., salle Publique.

No 33—CL. ST-JEAN CHEVYBOSTOME, S. A., J. E. Dérome, S. F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m., salle du Conseil

No 34—CL. STE-JUSTINE; S. A., Georges Desparois; S. F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., chez M. Désiré Lauzon.

No 35—CL. SOULANGES, Les Gèdres; S. A., R. Roch-Leroux, Carcades Pointe; S. F., C. Laboursière. Réunions, dernier vendredi, salle Cuillierier, 8 hrs p.m.

No 36—CL. MAISONNEUVE, Montréal: S. A., L. F. Fortin, 640 St-Paul; S. F., P. Lesage, 830 St-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle Riffel, à 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 37—CL. NOTRE-DAME DE HULL, S. A., Hor. Pivry; S. F., J. E. Caron. Réunions, salle LaSalle, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 hrs p.m.

No 38—CL. ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie: S. A., Médard Forest; S. F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.

No 39—CL. LAPRAIRIE, S. A., Alphonse Durancan; S. F., A. F. Grondin. Réunions, 2e lundi, chez A. F. Grondin.

No 40—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve: S. A., Miché Couture, 475 Orléans; S. F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Létourneau.

No 41—CL. ST-BARTELEMI, Co. Berthier: Chapelain, Rév. Régis Boivin; S. P. G., Jos. Lafontaine; Prés., A. Lafontaine; Md. E. E. Landry; S. A., Arth. Caron; S. F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 42—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis; S. P. G., J. F. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martineau, jr, 401 Mont-Royal; S. A., Léon Desoy, 528 St-Hubert; S. F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Fontaine; Md. E., Ern. E. Lauson, 423 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 96 Fontaine.

No 43—CL. BOURGET, Montréal: Chapelain, Rév. M. Deser, S. P. G., J. G. Lamothé, 749 St-Denis; Prés., J. E. Costin, 433 St-Denis; Md. E., G. A. Dalgis, 197 St-Hubert; S. A., J. B. Desaulniers, 174 Beaudry; S. F., W. H. Fichet, 870 Dorchester Est. Réunions, 3e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine. 8 hrs p.m.

No 44—CL. PIERREVILLE, S. A. et S. F., H. L. Shoener. Réunions, dernier dimanche, salle Shoener.

No 45—CL. ST-CASIMIR, Co. Farnham: S. A., L. A. Lacroix; S. F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Frénette.

No 46—CL. ST-JOACHIM, Louiseville: S. A., J. A. Vadeboncoeur; S. F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, 6110e G. Caron, rue St-Laurent.

No 47—CL. STE-MARIE DE LA BRAUCHE, S. A., de Montarville Taschereau; S. F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.

No 48—CL. ST-FRANÇOIS D'ASSISES, Beauceville: S. A., E. O. Lemieux; S. F., Céd. Lescauze. Réunions, dernier mercredi, à la salle Gausse.

No 49—CL. DE LA BRAUCHE, St-Georges, Co. Beauce: S. A., S. Paquet; S. F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 8 hrs p.m.

No 50—CL. ST-BERNARD, Sorel: S. A. et S. F., A. F. Vanasse. Réunions, 2e lundi au bureau du S. A., maison Vanasse, rue George.

No 108—CL. CHAMPLAIN, Québec: Chaplain, Rév. J. E. Pihet; S.F. G. et Md.E., P. H. Bédard, 236 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelet; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 4e mardi, salle Mon veuil, 87 D'Aiguillon.

112—CL. DELORIMIER: S.A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S.F., Léon Désautels, 175A Marie-Anne. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 25a rue Ébrécut.

No 114—CL. ST-EUSEBE, Montréal: S.A., Pierre Guéne te, 16 Nellada; S.F. et Md.E., J. A. Ganger, 788 Ontario. Réunions 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafontaine et Iber-ville, 8 hrs p.m.

No 116—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Goyette; S.F., P. A. Felder. Réunions dernier mardi, 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste

No 117—CL. ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 164 Agnès; S.F., Les Desr tiers 2354 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, sal: Dansereau, coin Delinelle et Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL. GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 301 Oha ham; S.F., Jos. Labella, 89 Vine. Réunions, 2e mercredi, salle Duverny, 45 Vine, 8 hrs p.m.

No 119—CL. ST-TITE: Chaplain et S.F. P. G. M. le curé J. B. Grenier; S.A. et S.F., J. P. Jaoud; Md E., L. N. E. Lacoursière. Réunions, 3e dimanche, 2 hrs p.m., salle Ledo.

No 123—CL. DUVERNY, Montréal: Chaplain, Rév. M. Beaufort; S.F. P. G., Henri Mitzel, 239 Quessel; Prés., J. A. Latreille 194 Delisle; S. A., Joseph Ménard, 174 Duverny; S.F., O. Leclerc, 176 Duverny; Md.E., Henri Campeau, 3196 No tre-Dame. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duverny, No 46 Vine, 8 hrs p.m.

No 124—CL. TRIFLUVIEU, Trois-Rivières: S.A., A. Le brun, 27 Bo aventure; S.F., F. X. Vanasse, 29 Du Platon. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m. Salle Vanasse, 21 du Platon.

No 125—CL. STE-GENEVIÈVE DE BATAVIAN: Chaplain, Rév. M. B. Illemae; S.F. P. G., Donat Baribeau; Prés., O. Duval; S.A., L. M. J. Te bault; S.F., Frime Baril; Md.E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

No 126—CL. ST-EDOUARD, Montréal: S.A., C. B. La vasse, 960 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André. Réunions 2e et 4e mardis sal: St-Edouard, 956 Beaubien, 8 hrs p.m.

No 127—CL. OLIER, Montréal: Chaplain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; S.F. P. G., D. W. Gagnon, 178 St Denis; Prés., J. D. Trudel, 81 Cadieux; S.A., O. Lapais: 708 St-Urbain; S.F., In dore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 266 St-Denis. Réunions, 2e mercredi, Monnaie National, 8 hrs p.m.

No 135—CL. BRUCHESI, Montréal: S.A., J.M.E. Lariche lière, 394 Hôtel de Ville; S.F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 585 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140—CL. CHIOUOTIMI: S.A., D. V. Morrier; S.F., Bruno Lefebvre. Réunions, 1er vendredi, salle Château Saguenay, 8 30 hrs p.m.

No 146—CL. STE-MARIE, Montréal: S.A., Av. Bourbonnais, 241 Rivard; S.F., Jos. Marois, 723 Plessis. Réunions 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 148—CL. CHENIER, Montréal: S.A., Geo. Guy, 235 R. chenier; S.F., F. Basilière, 485 Grand Tronc. Réunions, 1er et 3e lundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chaplain, Rév. M. Auclair, curé; S.F. P. G., Albert Dépatie 451A Drolet; Prés., Noe Leclerc 874 Sanguinet; S.A., E. A. Desroches, 634 Mentana; S.F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laur et; Md. E., P. Barette, coin Drolet & Rachel. Réunions, 2e et 4e ven dredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150—CL. LARTIGUE, Longue-Pointe: S.A., C. Edr. La cas; S.F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvillage.

No 158—CL. LECLEERC, Woonsocket, R. I.: Chaplain, Rév. Nap. Leclerc; S.F. P. G., Prés. et J. O. Mavanda, M. D., 366 Elm; ton av.; S.A., James Fontaine, 195 Gaulin Av.; S.F., J. B. A. Savard, 193 East Front. Réunions, 1er et 3e dimanche, sal: de la Cour Fidelity, 142 Main St.

No 160—CL. VERDUN: S.A., J. A. A. Leclair, 24 Napoléon; S.F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, 83 Ross, 8 hrs p.m.

No 163—CL. STE-SCHOLASTIQUE: S.A., Joseph Fortier; S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Mar ché, 8 hrs p.m.

No 163—CL. DOLLARD, Montréal: S. A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S.F., L. O. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 165—CL. ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand'Mère: S.A., J. G. Delage; S.F., B.P. 42, T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis Mile Leclerc.

No 166—CL. LACHESNE, VE, F. aserville: S.A., J. Y. Pom met; S.F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170—CL. LEON XIII, Montréal: S.A., L. A. Morency, 90Ste-Elisabeth; S.F., Léon Gauvin 579 Saint-André Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis-Marchands, 14F Berri, 8h p.m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis: Chaplain, Rév. G. M. Lepailleur, Ptre curé, Chan. Hon. V.F.; S.F. P. G., Alf. Du rancau, 1484 St-Laurent; Prés., Nap. Royal, 92 De Gaspe; S. A., Oca, Désautels, N. P., 1482 St-Laurent; S.F., G. Monn, 1741 St Laurent; Md. E., E. Feltier, 1629 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis Edifice Bq, d s Marchand, coin Laurier et S. Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL. FRONTENAC, Montréal: S.A., J. A. Lamar che, 409 St-Timothée; S.F., Oubert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173—CL. CONTANT, Montréal: Prés., Alo Dalpé 274 Beaudry; S.A., M. Alp. Oulmet, 67 Ave Viger; S.F., Louis sardard 67 Dubord; Md.E., J. E. Bastien, 86 Visitation, Tél. Bell, Et 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et De montigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Cha pelain, Rév. A. J. Préfontaine; S.F. P. G., A. Lepage, 2139 St Laurent; Prés., Jos. Dépatie, 264 iverville; S.A. et S.F., H. Paradis, 1164 Clark; Md.E., J. G. Dugas, 2290 St-Laurent. Réu lions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Ma cil, 89 Beau tien.

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal: S.A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufréne. Réunions, 2me ven dredi, salle Larivière, rue Dufréne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co Wolfe, S.A. et S.F., Anatole Beau lien. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 7 30 hrs p.m.

No 180—CL. ST-PHILEMON, Stoke Centre: S.A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 2e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CL. STE-CECILE, Co Compton: S.A. et S.F., God Beaudoin. Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfroid Beaudoin, 3 hrs p.m.

No 182—CL. RACINE, Weedon: S.A., S.F. et Md.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183—CL. ST-PROSPER: S.A. S.F. et Md.E., F. X. Mas toothe. Réunions, 2e mars edi, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Theford Mines: S.A., J. O. Landry; S.F., J. O. Vailières. Réunions, dernier jeudi, salle Ferrou, 7 hrs p.m.

No 187—CL. ST-APOLLINAIRE: S.A., Emile Rousseau, S.F., H. Lafleur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 2 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S.A. Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au pres-bytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL. ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S.A., David Cham pagne; S.F., F. H. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques 1 hr p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Hallax: S.A. et S.F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Ro berge, 8 hrs p.m.

No 191—CL. VICTORIAVILLE: S.A. et S.F., Geo. Beaudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo: S.A., S. Brouillet S.F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche

No 195—CL. DUMOULIN, Yamachiche: S.A. et S.F., A. J. Desrochers. Réunions, dernier diman che, 3 hrs p.m., sal: Desrochers.

No 197—CL. LA SALLE, Montréal: S.A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine, S. Herri; S.F., J. O. Duquette, 117 t A gustin. Réunion, 4e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3755A Notre-Dame

No 199—CL. ST-BASILE, Co Fortuac: S.A. et S.F., D. Be langer. Réunion, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S.A., Jos. Lecomte; S.F., J. A. Laqueux. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204—CL. PIE X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Ga gnon. Réunions, 3e dimanches, après la messe, à l'E. ole du vil lage.

No 206—CL. LAFONTAINE, Montréal: S.F. P. G., Nap. La londe, 285 Châteauguay; Prés., Fr. on e Ducloué 739 Charlevoix; S.A., Adg. Duval 583 Centre; S.F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Poirar, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. Va lina; S.F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, 7 hrs p.m.